NOTE D'INFORMATION

CAPITAL PERFORMANCE

Nature juridique
FCP

Société de gestion
WAFA GESTION

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP25051 en date du 27/03/2025.

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **WAFA GESTION** sise à **416, Rue Mustapha El Mâani, 21000 Casablanca** représentée par **M. Réda Hilali** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

WAFA GESTION
416, Rue Mustapha El Maani
Casablanca
Tél. 0522 45 38 38

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **CAPITAL PERFORMANCE**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000036097**
- Date et référence de l'agrément : **10/02/2021, GP21029**
- Date de création : **15/09/1998**
- Siège social : **416, rue Mustapha El Mâani, 21000 Casablanca**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **01er janvier** au **31 décembre**
- Apport initial : **1,000,000** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **100,000** Dirhams
- Etablissement de gestion : **ATTIJARI GESTION** sis à **163, Avenue Hassan II - Casablanca** représenté par **M. Réda Hilali** en sa qualité de **Directeur Général.**
- Société de gestion : **WAFA GESTION** sise à **416, rue Mustapha EL Mâani, 21000 - Casablanca** représentée par **M. Réda Hilali** en sa qualité de **Directeur Général.**
- Etablissement dépositaire : **Attijariwafa Bank** sis à **2, Boulevard Moulay Youssef, Casablanca** représenté par **M. Youssef ROUISSI** en sa qualité de **Directeur Général Délégué.**
- Commercialisateur :

Etablissement commercialisateur	Responsable à contacter
WAFA GESTION	Taib MAATA

- Commissaire aux comptes : **A.SAAIDI & ASSOCIES** représenté par **Bahaa SAAIDI.**

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Diversifié**
- Indice de référence : **60% MBI Moyen Terme publié par BMCE Capital + 40% MASI Rentabilité Brut publié par la Bourse de Casablanca.**
- Objectifs de gestion : **L'objectif de gestion est de réaliser, sur un horizon de placement de 3 ans, une performance supérieure à l'indice de référence. La création de valeur pour les clients se fera par l'utilisation de toutes les marges de manœuvres offertes par la réglementation.**
- Stratégie d'investissement :

 Le FCP sera investi en permanence au maximum à 60%, sans les atteindre, de ses actifs, hors titres d'OPCVM Actions et liquidités, en actions, certificats d'investissements et droits d'attribution ou de souscription, cotés à la Bourse de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier et ouvert au public.

 Aussi, le FCP ne peut à aucun moment atteindre 90% de ses actifs, hors titres d'OPCVM « Obligations », titres d'OPCVM « monétaires », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances.

 Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10 % de son actif net à des opérations de placement à l'étranger, selon les règles et conditions de la réglementation en vigueur. Le FCP pourra consacrer au maximum 10% de ses actifs en autres valeurs et ce, dans le respect des règles et conditions de la réglementation en vigueur.

 Le Fonds pourra consacrer 10 % de son actif net à des opérations de prêts emprunts de titres et ce, dans les règles et conditions de la réglementation en vigueur.

 Enfin, le fonds pourra investir en obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanismes d'absorption de pertes et/ou d'annulation de paiement d'intérêts.

 L'univers d'investissement du FCP CAPITAL PERFORMANCE inclut les instruments financiers ci-après :

 - **Obligations et autres titres de créance émis ou garantis par l'Etat marocain ;**
 - **Titres de créances négociables : Bons de Sociétés de Financement, Billets de Trésorerie, Certificats de Dépôts ;**
 - **Obligations privées ;**
 - **Actions, droits d'attribution ou de souscription ;**
 - **Certificats d'investissement ;**
 - **Titres de FPCT ;**
 - **Dépôts à terme ;**
 - **Titres d'OPCVM.**
- Durée de placement recommandée : **3 ans**
- Souscripteurs concernés : **Personnes physiques, telles que précisées au niveau du mandat de gestion.**

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **23/10/1998**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire. Le vendredi de chaque semaine ou, si celui-ci est férié le premier jour ouvré suivant.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **Affichage de la valeur liquidative dans les locaux de Wafa Gestion et publication dans un journal d'annonces légales, selon une fréquence hebdomadaire.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les souscriptions et les rachats sont effectués dans les conditions et selon les modalités ci-dessous :**
 - **Lieu de réception des demandes de souscription et de rachat : Wafa Gestion.**
 - **Méthode de calcul du prix de souscription : La prochaine valeur liquidative.**
 - **Méthode de calcul du prix de rachat : La prochaine valeur liquidative.**
 - **Les demandes de souscription et de rachat sont reçues chaque jour, du lundi au jeudi jusqu'à 16h et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative. Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la valeur liquidative suivante.**
- Affectation des résultats : **Mixte. Les sommes distribuables sont entièrement ou partiellement distribuées ou capitalisées, selon la décision du Conseil d'Administration de l'Etablissement de Gestion du FCP.**

 En cas de mise en paiement des sommes distribuables, celle-ci doit intervenir dans un délai maximum de six mois suivant la clôture de l'exercice.

 En cas de distribution, les porteurs de parts seront informés par mailing par le réseau placeur et ce, au plus tard, la veille de la mise en distribution.

 Entité en charge de la distribution aux souscripteurs : ATTIJARIWAFA BANK, sise à Casablanca, 2, Bd Moulay Youssef - Téléphone : 0522 29 88 88.

 Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des intérêts courus.
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale :
 - **Les commissions de souscription sont nulles.**

 - Commission de rachat maximale :
 - **Les commissions de rachat sont nulles.**

 - Cas d'exonération :
 - **Néant.**

- Frais de gestion :
 - **2% HT maximum l'an. Les frais de gestion devant être encourus par le FCP sont calculés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté, déduction faite des parts ou d'actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par Wafa Gestion. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du FCP, provisionnés à chaque date de calcul de la valeur liquidative et prélevés trimestriellement.**

 Les frais de gestion couvrent les charges suivantes (En HT) :

Libellés Frais de gestion	**Taux Frais de gestion**
(1) Frais de publications :	20 000 dhs
(2) Honoraires du commissaire aux comptes :	10 000 dhs
(3) Commission de l'AMMC :	0,025%
(4) Frais du dépositaire :	0,05%
(5) Maroclear (commission de gestion du compte émission) « annuelle » :	3 600 dhs
(6) Maroclear (droit d'admission) « trimestriel » :	Selon les conditions en vigueur.
Prestations de WAFA GESTION :	85% * Prestations de l'établissement de gestion.
Prestations de l'établissement de gestion :	Des frais fixes et variables tels que fixés dans le mandat de gestion.